

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 6 juillet 2021 à 19 h 30, qui se tiendra à huis clos, par vidéoconférence, suivant les décrets et arrêtés ministériels en vigueur en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 279 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 180 boulevard Yamaska, que l'appareil mécanique (génératrice) ainsi que les bonbonnes soient localisés dans la cour avant alors que le règlement de zonage l'autorise uniquement dans les cours latérales et arrières à 2 mètres minimum d'une ligne latérale et arrière avec camouflage d'une rue publique.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 337 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur la rue Janine-Sutto, que la marge arrière minimale soit de 5,6 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur exige 7,5 mètres dans la zone Rc-20.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 362 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 217 rue de l'Arctique, que l'entrée charretière soit de 7,93 mètres (26 pieds) alors que le règlement de zonage en vigueur exige 7 mètres (23 pieds) maximum.

**Conformément aux décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal impliquant le rassemblement ou le déplacement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.**

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur les présentes demandes de dérogations mineures doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 avant 16 h 30, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

#### **Demande de dérogation mineure – Consultation écrite**

Hôtel de Ville

a/s Service de l'Aménagement urbain et de l'Environnement

220, place Municipale

Cowansville (Québec) J2K 1T4

Ou par courriel : [urba@ville.cowansville.qc.ca](mailto:urba@ville.cowansville.qc.ca)

Donné à Cowansville, ce 16 juin 2021.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA